



Congés paternité durant un congé parental d'éducation à temps partiel

Par **Sixe**, le **31/10/2023** à **12:42**

Bonjour,

Mon enfant est né en août, et j'ai bénéficié des 3 jours obligatoires + les 4 premiers jours du congé paternité suite à sa naissance. J'ai ensuite fait la demande d'un congé parental d'éducation à temps partiel (80%) qui a débuté mi septembre.

J'ai posé la première partie de mes 21 jours restants de congés paternité début octobre, et le cabinet comptable de l'entreprise m'explique désormais que le cumul d'un temps partiel et de congés paternité n'est pas possible (après la prise des dits congés). Je ne comprends pas la situation, et en quoi un temps partiel qui concerne mon contrat a à voir avec une disposition légale qu'est le congé paternité.

Pourriez vous m'aider à y voir plus clair s'il vous plait ?

Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **31/10/2023** à **13:17**

Bonjour

Je ne vois pas ce qui peut empêcher de prendre un congé de paternité pendant son temps partiel...

Le calcul des jours de congé de paternité peut varier en fonction des dispositions spécifiques de la convention collective applicable ou des accords d'entreprise. Il est donc recommandé de consulter ces sources pour obtenir des informations précises, c'est pourquoi je vous conseillerais de vous rapprocher d'une instance syndicale représentative.